

RÉPONSE – R 391 A – 14.03

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 391 – 13.10

déposée par Mme MEISSNER, Mmes MATTENBERGER et ROCH, MM. BRON, CERUTTI et RUFFIEUX

relative à l'objet suivant :

PÔLE BIO OU PÔLE POUBELLE ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La résolution R 391 – 13.10, votée par votre Conseil lors de sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, a été adressée comme demandé au Conseil d'État, de même qu'au Grand Conseil.

Vous trouverez ci-joint copie des nos lettres adressées à ces deux instances, ainsi que les réponses reçues.

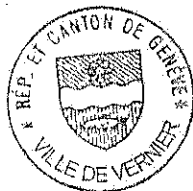
Le Conseil d'État considère que les informations relatives au projet Pôle Bio ont déjà été données par Monsieur Jacques MARTELAIN, Directeur du Service de géologie, sols et déchets, lors de son audition dans le cadre de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 16 octobre 2013, et que les questions des commissaires ont trouvé réponse.

Par rapport à l'organisation d'une conférence publique, elle ne semble pas opportune pour le Conseil d'État, dès lors que la décision d'attribution de la zone d'apport Rhône pour les déchets verts à PôleBio SA est actuellement contestée devant les tribunaux.

La résolution R 391 – 13.10 est ainsi close.

Yvan ROCHAT
Conseiller administratif

Vernier, le 3 mars 2014



Annexes mentionnées



Genève, le 26 février 2014

Le Conseil d'Etat

1299-2014

Ville de Vernier
Monsieur Pierre Ronget,
Maire
Case postale 520
1214 Vernier

Concerne : R 391 – 13.10 "Pôle Bio ou pôle Poubelle ?"

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 9 octobre 2013 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention. Nous vous prions de bien vouloir excuser le retard mis à vous répondre.

Cependant, à votre demande, Monsieur Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets, s'est présenté devant la Commission Aménagement du territoire de la commune de Vernier le 16 octobre 2013 et l'a informée de la stratégie de notre Conseil en matière de traitement des déchets sur le territoire du canton de Genève et plus particulièrement sur le futur des sites de Châtillon et des Cheneviers.

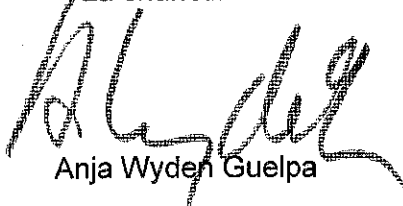
De fait, nous considérons que l'information demandée vous a été transmise et que vos questions ont trouvé réponses.

Quant à l'organisation d'une conférence publique, elle ne nous semble pas opportune, dès lors que notre décision d'attribution de la zone d'apport Rhône pour les déchets verts à PôleBio SA est actuellement contestée devant les tribunaux.

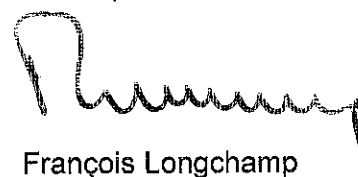
Espérant vous avoir rassurés quant à la mobilisation du Conseil d'Etat pour trouver une solution à ces problématiques, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GRAND CONSEIL
Secrétariat général

Genève, le 11 novembre 2013

Commune de Vernier
Monsieur Pierre Ronget
Maire
Case postale 520
1214 Vernier

LK/jg

R 391 – 13.10 « Pôle Bio ou pôle Poubele ? »

Monsieur le Maire,

Le Bureau du Grand Conseil me charge d'accuser réception de votre lettre du 9 octobre 2013.

Lors de sa séance du 7 novembre 2013, le Grand Conseil a pris acte de cette correspondance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.


Laurent Koelliker
Directeur adjoint